

# De nos expériences, ce que nous souhaitons partager...

## DEMARCHES POUR LA MISE EN PLACE DES AMENAGEMENTS SCOLAIRES AU SECONDAIRE

L'élève a obtenu des aménagements au primaire



Il peut arriver qu'il n'y ait pas de transfert de dossier entre le primaire et le secondaire

Lorsque le milieu scolaire n'a pas repéré les troubles et que le diagnostic est posé plus tardivement, les parents peuvent agir directement.

Quel que soit le trouble d'apprentissage, (dyslexie, dysorthographe, dysgraphie, dyscalculie, dyspraxie, dysphasie et/ou Trouble De l'Attention avec ou sans Hyperactivité.)

Conseil de parent : « Prenez rendez-vous avec le directeur d'établissement pour l'informer des troubles d'apprentissages de votre enfant. »

1



Liaison école-collège, Conseil de classe, Conseil pédagogique : Accompagnement personnalisé, PPRE, APTA, PAI, PPS (poursuite ou mise en place)

2



Organisation d'une équipe éducative présidée par le directeur d'établissement :

3

Accompagnement Personnalisé Pour les

L'APTA justifie les demandes d'aménagement aux examens, sans devoir présenter un PPS.

4

CONTACT CEJH POUR RECONNAISSANCE DE HANDICAP

RESULTAT DE LA COMMISSION CEJH

Pas de reconnaissance d'handicap  
L'enfant conserve son APPTA

Reconnaissance d'handicap  
Projet Personnalisé de Scolarisation

### ABREVIATIONS ET CONTACTS

PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation

APPTA : Accompagnement Personnalisé Pour les Troubles des Apprentissages.

Site : [www.ac-noumea.nc](http://www.ac-noumea.nc)

CEJH-NC : Commission pour les Enfants et les Jeunes en situation de Handicap de la Nouvelle Calédonie

Site : [www.dass.gouv.nc](http://www.dass.gouv.nc)

AVS : Accompagnement de Vie en milieu Scolaire



DYS.NC



#### L'équipe éducative :

Professeurs, parents et professionnels de santé se réunissent pour définir ensemble les aménagements scolaires nécessaires à l'enfant dans le cas où les aides ordinaires ont montré leurs limites.